

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 11 juillet à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

Membres du Bureau Communautaire

Titulaires : 28

Membres présents : 17

Date de la convocation

5 juillet 2022

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine,
Messieurs DOVERGNE Alain, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, DURAND Pierre, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, MAROTTE Philippe, CHANTRELLE Brice.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs LEROY Jean-Maurice, LESCUREUX André, BEAUMONT Joël, CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger, DUTILLEUX Olivier.

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, DAMAY Lydie, RIHET Anne, PERONNET Fabienne,
Messieurs SURHOMME Alain, WABLE Vincent, VAN OOTEGHEM J. Michel, VERONT Fabrice, TOURNIQUET Gautier, DELANAUD Stéphane.

OBJET : MAPA Travaux de comblement de l'ancien puits de Mailly-Raineval

Rapport de M MOURIER, Vice-Président Eau Assainissement Gemapi

Dans le cadre d'un projet de création d'un réservoir d'eau potable semi-enterré au sein du périmètre de protection immédiate du captage de Mailly-Raineval (80110), un ancien puits a été découvert sur la parcelle à moins de 20 mètres de l'actuel captage. Ce puits était jusqu'alors caché sous les racines d'un arbre dessouché lors des travaux de terrassements, préalables à la construction du réservoir, et n'est pas recensé sur la Banque du Sous-Sol.

L'ARS préconise de le combler.

Compte tenu de la consultation des entreprises, réalisée suivant une procédure adaptée en application des articles L.2123-1, L.2432-1 et L.2432-2 du Code de la commande publique,

Compte tenu de la date et l'heure limites de remise des offres : le 08/07/2022 -14h00;

Considérant la recevabilité des offres des entreprises citées dans le tableau ci-dessous,

Considérant les critères de choix retenus et le résultat de l'analyse :

Entreprises	Note PRIX 60pts	Note Technique 40 pts	TOTAL	Classement
SARL Boniface	26.18	38	64.18	2
SARL New Sol	60	25	85	1
SADE	24.22	32	56.22	4
SPEE	51.67	10	61.67	3

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide d'attribuer le MAPA Travaux de comblement de l'ancien puits de Mailly-Raineval conformément aux dispositions contractuelles et Bordereau des prix unitaires ci-joints à la SARL New Sol (montant estimé par le DQE 26 673€ HT et 7 165 € HT d'options),
- D'autoriser le Président, le 1^{er} Vice-président et Vice-Président Eau Assainissement à signer les pièces du marché et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 11 juillet 2022
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 21/07/22

Affiché le ... 21/07/22

Le Président,
Alain DOVERGNE

